

## ABONNEMENT.

En avant	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En avant	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
chez tous les Libraires;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33;  
A. EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
2 Novembre 1880.

## Exécution des décrets.

Un sursis a été apporté à l'exécution des décrets. Depuis dimanche, aucune serrure n'a été crochétée. D'après les avis officieux, cette brillante opération doit être reprise demain mercredi. Cette suspension doit cacher quelque piège, on ne l'expliquerait pas autrement.

L'exécution continuera sans interruption jusqu'à la rentrée des Chambres.

On lit dans le *Grand Journal*, à l'occasion des exécutions que nous avons déjà fait connaître :

« Nous n'entrerons pas dans le récit détaillé des faits. Les télégrammes racontent des scènes de rébellion ou des scandales qui ne peuvent avoir pour résultat que de jeter le discrédit sur les représentants de la loi.

« Nous n'avons plus à faire connaître notre opinion sur ce conflit des ordres religieux et du pouvoir et nous dirions volontiers, avec un de nos confrères de la presse intransigeante, que s'il y a quelque chose de « plus bête que les décrets, c'est la façon dont on les exécute. »

« Plus clairvoyants, et nous appliquant à nous garder de l'esprit de parti intolérant et despotique, nous ne cesserons pas de protester contre ces mesures liberticides, contre cette politique jacobine qui étend la liberté sur son lit de Procuste, et marchant sottement à son but en attroupant la foule, prétend retenir le clergé sous la main de l'État, et en même temps exercer des vexations et des persécutions contre lui ; le payer et le châtier ; le protéger et le molester.

« Ce n'est pas avec les instruments de torture et de compression du régime césarien

quel'on fonde une République démocratique et libre. »

Au conseil des ministres de samedi matin, une vive altercation a eu lieu entre M. Jules Ferry et M. Constans. Le président du conseil aurait accusé le ministre de l'intérieur d'être « un excitateur à la guerre civile. »

On télégraphie à l'Agence Havas :

« Marseille, 31 octobre.

« Hier, après midi, un groupe de catholiques notables s'est rendu à la préfecture pour remettre au préfet une protestation contre l'exécution des décrets. Le préfet a reçu la députation, mais il a refusé de prendre connaissance du document qui lui était présenté avant de savoir ce qu'il contenait. Sur la réponse que le document en question contenait quelques réflexions des catholiques au sujet de l'exécution des décrets, le préfet a déclaré qu'il n'avait pas de réflexions à entendre et qu'il considérait comme rebelles les catholiques qui ne se soumettent pas à la loi.

« M. de Malijay a répondu au préfet en ces termes :

« Nous repoussons énergiquement le nom de rebelles que vous adressez aux catholiques. Nous protestons non contre la loi, mais contre les décrets. Nous ne pouvons pas nous entendre. Vos paroles ne changeront rien aux sentiments de douleur et d'indignation dont les catholiques sont animés. »

« Après le départ de la députation, le préfet trouvant, sur un coin de son bureau, la protestation des catholiques, la fit immédiatement renvoyer.

« Cette protestation dit :

« Notre fierté de citoyen s'indigne, notre conscience de catholique se révolte en présence des actes inouïs dont les religieux de notre ville viennent d'être les victimes.

« Déjà les tribunaux, se déclarant compétents, doivent nous faire pressentir, Monsieur le préfet,

que les dépositaires de l'autorité, chargés de faire respecter la loi, n'ont pas, pour violer toutes les lois divines et humaines, de privilèges particuliers.

« En attendant que les tribunaux se prononcent, tous les hommes d'honneur, à quelque opinion qu'ils appartiennent, ont déjà rendu leur jugement.

« Ils protestent énergiquement contre la violation du domicile, les attentats contre la propriété, la liberté individuelle, la liberté de conscience, accomplis par ordre du gouvernement.

« Nous tenons à être leurs interprètes en venant vous porter la protestation de tous les catholiques de Marseille.

« Notre langage, si ému qu'il puisse être, n'est que l'expression affaiblie de l'indignation publique. »

On lit dans le *Gaulois* :

« S. Em. le cardinal-archevêque de Paris a reçu hier une nouvelle lettre de la plus haute importance de Sa Sainteté le pape.

« Léon XIII félicite vivement M<sup>r</sup> Guibert de son énergie, « qui ne saurait trop être imitée par l'épiscopat français, dont il est l'honneur et dont il a la garde ». »

« Sa Sainteté venge ensuite les Jésuites des accusations portées contre eux, et déclare « que, si la loi de 1850 a porté des fruits si heureux, c'est à la Compagnie de Jésus que la France en est redevable. »

« Enfin il ajoute « que la cause des congrégations et celle du catholicisme ne font qu'un », et il adjure tous les catholiques de combattre, comme par le passé, le « bon combat ». »

« Cette lettre est appelée à avoir un immense retentissement dans toute la France. »

## Chronique générale.

Malgré la campagne de glorification des journaux ministériels, le gouvernement commence à voir une notable fraction du parti républicain faire opposition à sa conduite vis-à-vis des religieux. Bien des députés, pendant leurs vacances, ont pu se

rendre compte du mauvais effet produit sur les populations par l'expulsion des couvents, et ils s'inquiètent du revirement qui peut s'opérer dans l'opinion.

Voici ce que nous lisons dans la correspondance parisienne du *Journal de Genève* :

« Mais, ce qui est plus grave, les républicains eux-mêmes commencent à se récrier énergiquement contre la conduite du pouvoir. J'ai eu sous les yeux aujourd'hui des lettres venant d'Agen, du Mans, de Rennes, des lettres signées de noms absolument républicains, et j'ai trouvé dans chacune le sentiment de blâme ou de regret que j'indique. »

Nous connaissons aussi nous-mêmes des républicains libre-penseurs, qui, tout hostiles qu'ils soient à la Religion, désapprouvent énergiquement, au nom de la liberté, les mesures prises par le gouvernement contre les congrégations.

Un jour viendra, — nous espérons qu'il est prochain, — où le gouvernement succombera sous la réprobation publique et sous les haines qu'il aura, par ses propres fautes, accumulées contre lui.

\* \*

M. Grenier, en qualité d'universitaire, poursuit vigoureusement dans le *Constitutionnel* sa campagne contre les personnages officiels qui déshonorent l'Université :

« Plus du cinquième de la magistrature debout est démissionnaire. Les hommes de police eux-mêmes, familiers avec ce que l'obéissance passive a de plus humiliant et de plus contraignant, font le sacrifice de leur situation et de leur avenir, plutôt que de souiller leur nom et charger leur conscience. »

« Nous avons le regret, devant ces exemples de virile abnégation et de courageux libéralisme, de n'avoir à signaler aucune démission d'universitaire. *L'histoire, qui dressera le compte définitif des turpitudes contemporaines, — le chapitre sera long, — enregistrera ce fait avec stupeur.*

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UNE PASSION

(Suite.)

Le prêtre, au moment de se retirer, adressait quelques paroles consolantes à M<sup>me</sup> de Menneville. Tout à coup, Octavie, qui s'était approchée de la fenêtre, poussa un cri de terreur.

« Qu'y a-t-il, ma fille ? demanda la malade en tressaillant.

« Maman, des hommes à figures sinistres s'avancent dans l'avenue ; ils viennent ici ; mon Dieu ! que nous veulent-ils ?

Le curé courut à la fenêtre.

« Ce sont des huissiers et des recors ! s'écria-t-il. Sans doute la propriété est vendue... Ils viennent pour prendre possession ou pour saisir... Monsieur le chevalier, je vous supplie...

Il regarda autour de lui : le chevalier n'était plus là ; des deux biscuits offerts à la malade, un seul se trouvait encore sur le guéridon.

« Mesdames, reprit le curé avec précipitation sans s'arrêter à cette circonstance étrange, il faut que je parte sur-le-champ... Dites à M. le

chevalier de retenir ses gens le plus longtemps possible aux Herbages... Surtout qu'il ne se porte à aucune violence... Moi je vais trouver quelqu'un qui s'intéresse à vous... Peut-être, quand je reviendrai, les choses auront-elles changé de face.

« Monsieur le curé, s'écria Octavie, vous nous abandonnez dans ce triste moment ; qu'allons-nous devenir ?

« Il le faut, ma fille ; ayez bonne espérance, je serai de retour dans une heure... Puisse Dieu amoindrir les cœurs secs et impitoyables !

Peu d'instants après, le bon vieillard s'éloignait de la maison au grand trot de son cheval.

Octavie traversa le jardin et courut à la volière. Ses pressentiments ne l'avaient pas trompée : son père était là, debout, devant le beau pigeon couronné, auquel il avait apporté le biscuit dérobé à sa femme.

« Il est malade, Octavie, il ne mange pas ; oh ! s'il allait mourir !... »

Des coups violents frappés à la porte ébranlèrent la maison.

« Qu'est-ce donc ? demanda Menneville d'un air distrait.

« Ce sont des gens de justice... Ils viennent nous chasser d'ici. De grâce, chargez-vous de les recevoir. Moi je retourne près de ma pauvre mère... ce dernier coup pourrait lui être fatal.

Et elle s'enfuit.

III

Quand le chevalier ouvrit la porte, quatre à cinq hommes se précipitèrent brusquement dans sa demeure. Leur chef salua profondément.

« C'est à M. le chevalier de Menneville que j'ai l'honneur de parler ? demanda-t-il d'un ton doux-cereux.

« Oui, répondit le gentilhomme en toisant ce personnage.

« Alors, monsieur, j'ai le regret d'avoir à vous signifier d'avoir à vider cette maison dans les vingt-quatre heures... elle vient d'être vendue aux enchères au sieur Simon, dit Rogne-Liard, pour le prix de... »

« Vendue ! répéta Menneville en chancelant ; vendue ! la maison où je suis né... »

« Ce n'est pas tout ; j'ai le regret d'annoncer à monsieur le chevalier, que moi, Anselme Rondeau, huissier-audiencier près le tribunal civil d'Orléans, je suis chargé de réclamer la somme portée aux pièces que voici, payable sur-le-champ entre mes mains, en francs et centimes, à la requête du même, à défaut de quoi je vais procéder immédiatement à la saisie des meubles appartenant à M. le chevalier... »

« Entrez, dit le malheureux propriétaire.

« J'ai le regret... »

Menneville fit un geste menaçant, rempli de

haine et de colère ; l'huissier s'arrêta au milieu de sa formule ordinaire de politesse, et ordonnant aux recors de le suivre, il accompagna le chevalier à la chambre où étaient la mère et la fille.

A la vue de cette sinistre compagnie, les pauvres créatures se jetèrent dans les bras l'une de l'autre en silence.

Menneville se laissa tomber sur un siège et se couvrit le visage de ses deux mains.

« J'ai le regret de vous déranger, mesdames, dit l'huissier timidement, car il se souvenait de la manière peu encourageante avec laquelle Menneville l'avait reçu ; mais, ajouta-t-il en promenant autour de lui un de ces regards qui valent un inventaire écrit et paraphé, nous ne vous importunons pas longtemps.

Et il dit tout bas à l'un de ses recors :

« Il n'y aura pas même de quoi payer les frais.

« Le vieux Rogne-Liard a les reins bons, répliqua l'autre avec un sourire bête et méchant ; allons toujours !

Un clerc s'assit devant le guéridon, étala son papier, et on commença la saisie des objets de ménage que la misère avait encore laissés à cette infortunée famille.

On eut bientôt fini. L'huissier jeta un coup d'œil de convoitise sur ce lit de douleur que la loi lui interdisait de prendre, puis il ouvrit une porte voisine donnant dans la petite chambre où Octavie

» Les jacobins ont voulu tuer les congrégations ; et ils auront plus sûrement tué l'Université.

» C'est avec une profonde affliction que nous, vieil universitaire, nous voyons se développer la crise d'un mépris qui sera meurtrier, d'un mépris qui tuera son homme.

Et ailleurs :

« Si ces chefs indignes avaient le plus modeste respect de son vieil honneur, ils se seraient donné le soin de le tenir avec un religieux scrupule à l'écart d'actes qui la compromettent, d'autant plus injurieusement, qu'elle est en concurrence commerciale avec les Ordres qui sont égorgés en son nom.

» La lutte, devenant trop facile, risquerait de passer pour lâche.

» Nous connaissons dans l'Université le doctorat ès-lettres, le doctorat ès-sciences, etc. Serait-il réservé à notre époque de voir naître le doctorat ès-police ? Dame, au train que prennent les choses, nous commençons à le craindre. »

M. Bimard, procureur de la République à Perpignan, et M. Maugeis, un des substituts, ont envoyé leur démission au garde des sceaux.

L'ordre du jour de la prochaine séance du tribunal des conflits a été imprimé et distribué. Le tribunal est convoqué au Palais-Royal, le 4 novembre, à 9 heures du matin. Deux affaires sont portées à l'ordre du jour de cette audience :

1° Conflit élevé par le préfet du département du Nord ; rapporteur, M. Collet, président de section au conseil d'Etat ; ministre public, M. Ronjat, avocat général à la cour de cassation ;

2° Conflit élevé par le préfet du département de Vaucluse ; rapporteur, M. Barbier, conseiller à la cour de cassation ; ministre public, M. Gomel, commissaire du gouvernement au conseil d'Etat.

Des poursuites sont dirigées contre les journaux de Marseille qui ont répandu le bruit que la grande dame arrêtée pour injures aux agents de l'autorité était la femme du préfet.

Voici un fait assez rare à signaler : Un prêtre vient d'être élevé à la présidence d'une république des Antilles, de celle de Saint-Domingue. Le Révérend Merino, président élu de cette république, vient d'être installé. Dans son message d'inauguration, il annonce qu'il s'efforcera de faire vivre l'Etat qu'il dirige en parfaite union avec les autres républiques américaines.

On assure que l'état des travaux de la crypte, à l'église du Vœu national, permettrait la célébration de la messe dès le 11 novembre prochain. S. E. M<sup>gr</sup> le cardinal-archevêque aurait manifesté sa ferme inten-

couchait. L'enfant tressaillit en voyant ces hommes pénétrer dans ce sanctuaire virginal et porter les mains sur ce qui lui appartenait.

— Écrivez, reprit l'huissier en s'approchant du scribe : « Item, une robe garnie de valenciennes... »

— La robe de première communion de ma fille, s'écria douloureusement M<sup>me</sup> de Menneville, sa robe des jours de fête ! ne la touchez pas, messieurs, c'est une profanation.

— Madame, répondit l'huissier avec sa politique douceuse, l'article 592 du code de procédure civile dit qu'on ne laissera au saisi que « les habits dont il est vêtu et couvert » et j'ai le regret...

— Monsieur le chevalier, s'écria la malade, en retombant sur son lit, c'est à vous de défendre le chaste vêtement de votre fille chérie !

Le chevalier se redressa ; une vive indignation brillait sur son visage. Puis, tout à coup, une pensée secrète sembla refouler cette colère ; son bras déjà levé se baissa, sa bouche ouverte pour menacer se referma sans proférer une parole ; sa tête retomba lentement sur son sein.

Quand tout fut inventorié dans les deux pièces, Rondeau promena autour de lui son regard de furet pour s'assurer qu'il n'avait rien oublié.

Tout à coup, il fit un saut de joie ; un portrait en médaillon, enrichi de perles et de pierres fines, était suspendu à la cheminée. M<sup>me</sup> de Menneville et Octavie poussèrent un sourd gémissement.

tion de célébrer lui-même au nouvel autel la fête de Saint-Martin.

En des temps plus heureux, cette première messe dans la crypte du Sacré-Cœur eût été l'objet d'une magnifique cérémonie. Mais le vent de la persécution souffle avec trop de furie pour que la fête puisse avoir tout l'éclat qu'eussent appelé les vœux des catholiques.

#### LETTRÉ A UN SAUVAGE.

Quand M. Jules Grévy parle aux Français de la République, il ne prononce pas le nom de Dieu ; il n'oserait pas. Voici, cependant, la lettre qu'il a remise ou envoyée à M. Soleillet, qui explore l'Afrique, pour servir au voyageur auprès du cheikh Saad-Bou :

Jules Grévy, président de la République française, au cheikh Saad-Bou, fils du cheikh Mohamed-Zada.

« J'ai appris avec plaisir par M. Soleillet les bonnes dispositions où vous êtes envers nous, et la lettre que ce voyageur m'a apportée de votre part m'a donné de la joie ; car j'y ai vu que vous compreniez mes intentions et le bien qu'il y aurait, tant pour vous que pour nous, à ce que le pays nous fût connu du Sénégal à l'Algérie.

» Connaisant vos intentions et sachant que vous êtes un homme de bien, craignant Dieu, je n'hésite pas à placer sous votre protection le voyage que M. Soleillet va entreprendre entre Saint-Louis, Tombouctou, Alger, et je vous remercie de vouloir bien l'accompagner jusqu'au Vajata ; je vous prie de lui donner des hommes jusqu'à Tombouctou et Alger ; je vous renverrai vos hommes après leur avoir fait faire le pèlerinage de la Mecque, et ils vous porteront des présents en témoignage de ma satisfaction.

» Je prie Dieu de vous accorder toutes ses bénédictions. »

» JULES GRÉVY. »

« Je prie Dieu ! » Voilà, dit l'Univers, qui n'est pas bien du tout, par exemple ! Quelle vilaine action ! M. Grévy prie Dieu ! veut-il décidément faire de l'opposition à M. Gambetta ?

Et puis : « sachant que vous êtes un homme de bien craignant Dieu, je n'hésite pas à... etc. » Parce que vous craignez Dieu, j'ai confiance en vous ; je pense que vous aurez la justice de ne pas expulser M. Soleillet comme un simple Barnabite italien, ni de crocheter, en gants gris-perle, la porte de sa tente, comme si elle était située au n° 35 de la rue de Sévres. En fin de compte, j'espère que, parce que vous craignez Dieu et croyez en lui, vous vous conduirez en honnête homme, et non comme un malfaiteur.

Notez encore cette promesse extravagante et périlleuse : « Après leur avoir fait faire le pèlerinage de la Mecque. » Comment ! voilà le chef d'un gouvernement libre-penseur qui se met à protéger les pèlerinages ? Et si le sultan refusait le passage à ces pèlerins protégés de M. Grévy, qu'est-ce que ferait M. Jules Grévy, qui s'est engagé à les conduire à la Mecque ?

— « Item, un portrait orné de pierreries... »  
— Monsieur, monsieur ! s'écria la malade, au nom du ciel, laissez-moi ce bijou ! Ce portrait est celui de mon père, qui me l'a légué en mourant...  
Rondeau, sans s'émouvoir, continua de dicter :

— « Dix-huit perles, trois brillants d'un poids approximatif de... »

— Oh ! monsieur, dit Octavie, presque aux genoux de l'huissier, je vous en supplie, n'enlevez pas à ma mère ce bijou qui lui est si cher !

— « D'un poids approximatif de vingt grains, continua Rondeau sans faire attention aux prières de la jeune fille ; plus un rubis... »

— Mon Dieu ! qui nous protégera ? s'écria Octavie en levant les mains vers le ciel.

Son père bondit convulsivement sur son siège ; une légère écume souillait les coins de sa bouche, ses dents étaient serrées ; il se leva et s'empara du portrait :

— Ce qu'il vous faut, à vous, dit-il à Rondeau, c'est l'or et les diamants, n'est-ce pas ? Prenez le médaillon et laissez la peinture...

— Non pas, non pas, répondit l'impitoyable vieillard ; ce portrait m'a paru peint par un grand maître... Il a une valeur intrinsèque que je ne puis abandonner.

— Gardez donc tout, dit Menneville d'une voix étouffée en allant se rasseoir.

(A suivre.)

ÉLIE BERTHET.

#### UNE ENQUÊTE NÉCESSAIRE.

Le conseil des ministres veut ordonner des poursuites au sujet du discours prononcé à La Roche-sur-Yon par le général de Charette. Les journaux qui ont attaqué la décision du conseil académique de Toulouse seraient également poursuivis. Enfin, les enfonceurs de portes doivent reprendre leurs opérations interrompues. L'intérêt suprême de la République aurait imposé apparemment ces trois résolutions.

L'intérêt de la France nous sollicite de rappeler à l'opinion publique ce qu'on voudrait lui faire oublier.

Il y a une enquête à faire, enquête nécessaire pour la dignité et la sécurité du pays. C'est le ministre de la guerre qui est en cause ; M. Gambetta le protège, c'est peut-être assez pour le ministre, cela ne suffit point pour le soldat qui a la mission et la responsabilité de commander à l'armée française.

On a fait et on fait encore beaucoup de bruit pour détourner l'attention de certaines rumeurs qui exigeaient un examen sérieux, impartial et sévère. Il importe de déjouer ce calcul et de ramener l'opinion sur la piste qu'on voudrait lui faire prendre.

Il y a quelques semaines, le public s'est vivement ému de la nouvelle donnée par un journal de Paris qui annonçait la disparition de papiers importants enlevés au ministère de la guerre.

Le nom d'un officier attaché au cabinet du ministre fut malheureusement prononcé. M. le lieutenant-colonel Yung, accusé de ce détournement, intenta un procès en diffamation à M. Ivan de Westlyne, et les débats, habilement conduits, laissèrent absolument de côté le point capital de l'affaire : la disparition des documents les plus secrets de notre mobilisation.

La manœuvre a réussi. On ne parle que de M<sup>me</sup> de Kaulla et de M. le général de Cissey. La première ne nous intéresse point. Nous ne voyons en elle qu'une femme gaillante ; quant au second, nous espérons qu'il saura venger son honneur.

Mais il faut que la lumière se fasse, et nous venons la réclamer, car d'étranges bruits continuent de circuler dans les rangs de l'armée.

La question du ministère de la guerre n'a pas été même effleurée par le récent procès, où M. le général Farre et son protecteur M. Gambetta ont fait opérer une si rapide diversion. Nous la posons aujourd'hui dans les termes où la discutent les cercles militaires bien informés.

Les velléités belliqueuses de M. Gambetta sont connues ; mais ce que beaucoup ignorent, c'est que, dans un cas de guerre, en laissant à des généraux tels que M. Billot, Sausser et de Galliffet le commandement des différentes armées, M. Gambetta se réserverait la direction suprême des opérations militaires.

Désirant se préparer à ce rôle, M. le président de la Chambre des députés aurait donc demandé récemment à M. le général Farre communication du plan de campagne dressé par l'état-major général, en prévision de certaines éventualités, avec toutes les pièces annexes.

Le ministre, docile et obéissant, aurait prescrit à l'un des officiers de son cabinet, M. le lieutenant-colonel Yung, de préparer un résumé de ce travail pour qu'il soit remis à M. Gambetta. Mais ce dernier, ne se trouvant pas, sans doute, suffisamment éclairé, aurait voulu prendre lui-même connaissance des plans et des pièces à l'appui, qui, avec l'autorisation de M. le général Farre, auraient été transportés au Palais-Bourbon.

Quelques temps après, M. Gambetta aurait annoncé au ministre de la guerre le renvoi des documents mis à sa disposition. Le général Farre aurait alors demandé à son chef de cabinet s'il avait reçu ces documents. M. le colonel Richard, ayant déclaré n'avoir revu aucune des pièces indiquées, se serait adressé à M. le lieutenant-colonel Yung qui aurait déclaré avoir, en effet, remis les documents à leur place.

Cependant les précieux papiers, malgré les plus actives perquisitions, seraient restés plusieurs jours introuvables, et auraient enfin été découverts dans une armoire où ils avaient été vainement cherchés à plusieurs reprises.

Il semblerait donc qu'une soustraction avait été commise. M. le lieutenant-colonel Yung fut soupçonné et l'on parla de ses re-

lations avec la femme qui se fait appeler baronne de Kaulla. Mais cela importe peu.

A cette époque, M. Yung reçut l'ordre de quitter le ministère et de rejoindre son régiment. On espérait, sans doute, que l'affaire ne serait pas ébruitée. Mais des indiscrétions furent commises, et le Gaulois publia un article que nous n'avons pas besoin de rappeler.

L'éveil donné, il fallait à tout prix égarer l'opinion, et ce fut alors qu'on dressa le plan de campagne dont nous avons vu les différentes phases : maintien de M. Yung au ministère, procès intenté au Gaulois, révélations étrangères au débat, mise en scène de personnages inattendus ; en un mot, toute une machination devant avoir le résultat en apparence acquis de prouver la culpabilité d'un seul homme qui n'était pas en cause, de M. le général de Cissey.

Il serait temps, croyons-nous, de rendre à chacun ce qui lui est dû et de revenir au nœud de la question.

M. le ministre de la guerre peut-il démentir les bruits accrédités qui l'accusent ? C'est à la tribune qu'il devrait être sommé de répondre, c'est une enquête que l'honneur militaire exige et que le patriotisme impose. En refusant à M. le général de Cissey un conseil d'enquête, M. le général Farre a justifié plus d'un soupçon.

Oui ou non, le ministre de la guerre peut-il affirmer que jamais aucun des documents dont nous avons parlé n'a été confié à M. Gambetta ? Là est la question, et il devrait suffire qu'elle fût posée pour rendre une enquête nécessaire.

Nous demandons la lumière, car il s'agit de la dignité de l'armée et de la sécurité de la France. La République peut nous la refuser ; mais l'opinion publique prononcera son verdict.

#### Etranger.

Dulcigno n'est pas encore rendu.

Le Times dit que, d'après la résistance qu'offrent les Turcs à céder cette place, il est à craindre que des influences inconnues cherchent à empêcher une solution pacifique.

Le Daily Telegraph apprend de Scutari que Dervisch-Pacha est attendu dans cette ville.

Dulcigno, naguère inconnue et obscure, attire et captive l'attention publique en Europe. Elle veut rester albanaise, et sa population repousse avec une indignation héroïque le joug monténégrin qu'on veut lui imposer.

Les Turcs vont, nous assure-t-on, se mettre de la partie et diriger le feu de leurs batteries contre les murs de la cité, désormais fameuse, et contre ses défenseurs. Riza-Pacha n'allait pas assez vite en besogne ; on vient de le destituer et de le remplacer par Dervisch-Pacha, gouverneur de Salonique, qui a reçu de la Porte pleins pouvoirs pour opérer, coûte que coûte, la remise de Dulcigno aux Monténégrins.

Mais la partie qui va se jouer sera chaude.

Les Dulcignotes, soutenus par la ligue albanaise, sont tous en armes et ont déjà occupé les positions avancées qui pourraient menacer leur ville. Ils ne céderont qu'à la force et n'évacueront Dulcigno qu'après avoir été vaincus.

En attendant, l'Europe persiste dans son attitude agressive contre le petit peuple albanaise. Elle s'est engagée à faire exécuter un traité qui n'est pas né viable, et nous avons le regret de constater que le gouvernement français n'a pas encore su dégager sa responsabilité dans un acte qui n'est ni plus ni moins brutal que celui de l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne.

Des nouvelles de Castelnuovo rapportent que l'amiral anglais, sir Beauchamp-Seymour, a demandé à être relevé de ses fonctions de commandant en chef de la flotte internationale.

#### Chronique militaire.

On se souvient que le général Farre, ministre de la guerre, s'était prononcé pour la réduction du service militaire à quarante mois. Cette réduction va être appliquée administrativement, en attendant le vote de la loi militaire qui doit être soumise aux délibérations de la Chambre.

Voici, en effet, d'après l'Événement, les points principaux d'une instruction confidentielle que le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandants de corps d'armée.

La 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> portion du contingent seront appelées, à l'avenir, fin novembre.

Les classes entrées dans leur cinquième année et la 2<sup>e</sup> portion seront renvoyées dans leurs foyers fin septembre.

Des congés de trois mois seront délivrés, aussitôt après les manœuvres d'automne, à la moitié de chacune des classes entrées dans leurs 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année de service. L'autre moitié de ces classes jouira de la même faveur des congés de trois mois fin décembre.

Une circulaire ministérielle vient de faire connaître les positions différentes dans lesquelles on peut contracter mariage, avec ou sans autorisation de l'autorité militaire. Les maires peuvent et doivent marier, sur la seule présentation de leur livret, tous les hommes de l'armée territoriale, de la réserve de l'armée active ou de la disponibilité, tous les dispensés de l'armée active et les hommes affectés au service auxiliaire, ainsi que les marins en congé régulier.

Ne peuvent se marier, sans la présentation régulière, les hommes en congé limité, ou, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, ceux qui ont tiré au sort dans l'année courante. C'est au commandant de recrutement qu'il faut demander cette autorisation par l'intermédiaire de la gendarmerie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

L'exécution des décrets contre les Capucins était attendue ce matin à Angers. Mais elle pourrait éprouver du retard : on nous dit que le préfet ne peut trouver des serruriers pour crocheter les portes. Il paraît que celui qui a prêté son concours pour crocheter celle des Jésuites n'est pas tenté de recommencer. Sa clientèle lui ferait complètement défaut. Deux serruriers auraient péremptoirement refusé leur concours et fait défense à leurs ouvriers de se prêter aux réquisitions de la police, qui cherche inutilement un crocheteur complaisant.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

La deuxième représentation de la *Fille du Tambour-Major* est annoncée pour demain mercredi. Hier soir, à Angers, cette brillante opérette, dont la vogue ne se ralentit pas, a été donnée pour la cinquième fois depuis dix jours. Nous croyons qu'elle fera encore salle comble à Saumur.

A partir d'hier 1<sup>er</sup> novembre, l'administration des chemins de fer de l'Etat chauffe de jour et de nuit les compartiments de tous ses trains de voyageurs.

M. Got, l'éminent sociétaire de la Comédie-Française, vient d'être promu au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

En adressant ses compliments et ses félicitations bien sincères à l'homme et à l'artiste, le *Grand Journal* dit que M. Got « est le premier comédien honoré d'une aussi glorieuse distinction ».

Notre confrère oublie feu M. Samson, également sociétaire de la Comédie-Française. Lorsque le célèbre artiste vint donner des représentations à Saumur au mois de novembre 1866, il y avait plusieurs années déjà qu'il était chevalier de la Légion d'Honneur.

Dernièrement, les journaux annonçaient la fondation d'une nouvelle Société financière qui a pris pour titre : *Banque industrielle et mobilière*, et dont le siège est à Paris, 112, boulevard Saint-Germain.

L'organe de publicité de cette nouvelle Société est intitulé : *l'Intérêt général*. Le n<sup>o</sup> 12, du 27 octobre, qui vient d'être distribué à Saumur, contient le conseil d'administration. Sur la liste de ses membres, nous trouvons le nom de M. Maurice de Fos, licencié en droit et propriétaire.

*l'Intérêt général* est appelé à combler une lacune; cette feuille traitera, paraît-il, à un point de vue spécial, les questions industrielles et d'économie politique.

### ANGERS.

Jeu de a été célébré, dans la cathédrale d'Angers, le mariage de M. le vicomte de Bourqueney, avec M<sup>lle</sup> Gabrielle Joubert, nièce du sénateur. C'est M<sup>sr</sup> Freppel, évêque d'Angers, qui a lui-même officié et prononcé une magnifique allocution aux mariés.

Les témoins du vicomte de Bourqueney étaient le marquis de Juigné et le comte de Bourqueney. Ceux de M<sup>lle</sup> Joubert, M. Joubert, sénateur, son oncle, et un autre de ses oncles.

Dans la nombreuse assistance, et mêlés aux membres de la famille : MM. le comte de Falloux; le comte de Maillé et Th. de Soland, députés; baron Le Guay, sénateur; le général Bonnetou; le comte Hector et E. Oriolle, conseillers généraux; le vicomte de Talhouët; de la Perraudière; le vicomte d'Onsbray; Max Richard; E. Lachèse, et un grand nombre d'officiers de toutes armes.

### NANTES.

On lit dans *l'Espérance du Peuple*:

« Le *Petit Republicain* ayant été condamné, pour avoir fait distribuer sur la voie publique un feuilleton immonde, nous pensions que la police veillerait désormais à ce que les enfants ne fussent plus exposés à rencontrer de pareilles immondices; mais nous étions dans l'erreur. Hier encore, nous avons vu répandre à profusion, dans les divers quartiers de la ville, une feuille abominable, dont l'unique but est de corrompre la jeunesse. Les malheureux, chargés de cette honteuse besogne, s'adressaient de préférence aux jeunes filles.

» Devant ce nouveau scandale, la police est restée impassible : les Capucins et les honnêtes gens lui donnent trop d'occupation, pour qu'elle ait souci de la morale publique!

» D'ailleurs, le roman dont il s'agit a pour but de jeter de la boue sur le clergé, et c'est le journal du citoyen Laisant, radical et franc-maçon, qui le publie. C'est plus qu'il n'en faut pour que M. le préfet Herbet et notre administration maçonnique encouragent la diffusion de ces immondices.

» Nos républicains n'ont qu'un seul but : corrompre le peuple pour mieux le tenir asservi. »

### JURISPRUDENCE DE LA CHASSE.

Que les chasseurs prudents n'oublient jamais ce qui suit :

1<sup>o</sup> Que le droit de chasser n'appartient qu'au propriétaire sur son terrain. Le fermier n'a pas ce droit, s'il ne lui est pas reconnu par bail.

2<sup>o</sup> Que le permis de chasse ne donne au porteur le droit de chasser que sur ses propriétés ou sur celles qu'il a louées. Le propriétaire a le droit de poursuivre tout chasseur trouvé en chasse sur ses terres, même sans l'avoir averti d'avance de cette prohibition. Le propriétaire seul a aussi le droit sur le gibier trouvé sur le terrain.

Le chasseur qui a lancé une pièce de gibier sur sa propriété peut la poursuivre sur un terrain dont la chasse ne lui appartient pas et le propriétaire peut alors la tuer et se l'approprier.

Un arrêt de la Cour de cassation a décidé que le gibier appartient à celui qui l'a tué ou blessé mortellement, tant qu'il ne le perd pas de vue, encore qu'il aille mourir sur le champ d'autrui.

### LA LOI SUR LA CHASSE.

Nous croyons savoir qu'au nombre des projets soumis à la commission de révision sur la loi de la chasse, on infligerait une amende de 25 à 100 francs et 2 à 10 jours de prison, à tout acheteur ou consommateur de gibier en temps prohibé. En cas de récidive, l'amende serait doublée ainsi que la peine.

Le jour où un monsieur, d'ailleurs fort honorable, serait traîné devant le tribunal et condamné à l'amende et à la prison pour s'être passé la fantaisie de manger un perdreau au mois de juin ou juillet, on conviendrait qu'il y regarderait à deux fois avant de s'exposer à ce désagrément.

On parle aussi d'un timbre indiquant le lieu d'origine, sur toute pièce de gibier mise en vente.

### Publications de mariage.

Pierre Leroux, sabotier, de Benest (Charente), et Anne-Louise-Marie-Joséphine Mainguy, femme de chambre, de Saumur.

Louis Minot, champagniseur, et Jeanne-Pauline Eugénie Saunier, lingère, tous deux de Saumur.

### Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

Mercredi 3 novembre 1880,

GRAND SUCCÈS

Une 2<sup>e</sup> représentation de

### LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOB

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

On s'occupe beaucoup, dans le monde des affaires, de l'institution de la *Banque Impériale et Royale des Pays-Autrichiens*. On sait que cet établissement de crédit, dont la concession a été octroyée à la Société de l'Union générale de Paris par le ministre président d'Autriche-Hongrie, aura un capital de cent millions de francs, divisé en 200,000 actions de 500 fr. chacune.

L'épargne française trouvera dans cet établissement un placement aussi sûr qu'avantageux. En effet, la Banque Impériale et Royale des Pays-Autrichiens offre des garanties de succès exceptionnelles; elle aidera non-seulement au développement des affaires dans l'Empire, mais, placés sous le patronage et le contrôle du gouvernement austro-hongrois, elle a surtout pour objet de seconder celui-ci dans ses opérations financières. Aussi un brillant avenir attend cette institution dont les actions sont émises en ce moment par deux établissements importants de crédit qui, à cet effet, ouvrent leurs guichets : la Société l'Union générale à Paris, et la Société générale à Paris et dans toutes ses agences de province.

### UN CONSEIL A SUIVRE.

Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérir la phthisie; son rôle se borne à soulager les malades qui en sont atteints. Aussi, malgré les soins intelligents qui leur sont prodigués pour prolonger leur existence de quelques années, la phthisie pulmonaire est-elle, de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles et celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et, autant que possible, dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis, un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très-variables dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui, on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très-concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très-limpide, très-aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon de prix de 2 fr. peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lis-

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot : dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

### Nouvelles à la main.

Monologue d'un conscrit breton venant de recevoir son équipement :

— Je ne comprends pas que le colonel, qui ne m'a connu que depuis huit jours, me confie toute cette toilette-là... jusqu'à des gants? Faut tout d' même que j' lui inspire une crâne confiance, entre nous soit dit.

\*\*\*

Deux boulevardiers croisent sur le chemin un troisième personnage dont la boutonnière est étalée de multiples décorations.

— Tiens, je ne le croyais pas décoré.  
— Ce n'est pas étonnant, il est chevalier.  
— Ah bah!  
— Oui, mais... d'industrie.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 31 octobre 1880.

Versements de 80 déposants (17 nouveaux), 8,374 fr. 50 c.  
Remboursements, 20,608 fr. 76 c.

LISEZ LE JEUDI		
<b>LE MOUVEMENT FINANCIER</b>		
Moyennant		
Par an	CINQUANTE CENTIMES PAR AN	Par an
50	ou reçoit	50
centimes	<b>LE MOUVEMENT FINANCIER</b>	centimes
Journal du Jeudi, grand format, le meilleur, le plus indépendant et le plus complet des journaux financiers. Le journal publie non-seulement la cote officielle, mais les cotes du marché en banque. Le lecteur y trouvera les conseils les plus sérieux et les meilleurs pour améliorer sa fortune et grossir son revenu.		
Adresser son abonnement à M. le Directeur du MOUVEMENT FINANCIER, 26, rue Feydeau, à Paris.		

### LA SITUATION 4 francs par an.

Journal de grand format, le plus complet et l'un des plus anciens journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'épargne.

OFFRE GRATUITEMENT à toute personne qui s'abonne pour un an, une superbe prime d'argenterie, expédiée franco et à choisir, sur les articles suivants :

1<sup>o</sup> Un service à café, composé de 6 cuillers, métal blanc argenté, modèle riche avec très-joli écriin;  
2<sup>o</sup> Une magnifique timbale guillochée, argentée;  
3<sup>o</sup> Un très-beau couvert de table, cuiller et fourchette, métal blanc argenté, genre riche.

Tous ces articles, d'argenterie de 1<sup>re</sup> qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie Adolphe Boulanger, de Paris; ils sont d'une valeur supérieure au prix d'abonnement.

Adresser 4 fr. en bon ou timbres-poste; à l'administration du journal la SITUATION, 33, rue Vivienne, à Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>,  
rue Jacob, 56, à PARIS.

### LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

## LE SOLDAT

Almanach pour l'année 1881 (4).

A peine âgé de deux ans, le Soldat a déjà exécuté deux campagnes.

Seul d'abord, il s'est fait légion; il a aujourd'hui des amis et des alliés. Les artilleurs du Nord, les cuirassiers du Midi, les chasseurs de l'Ouest et de l'Est, les troupes du Centre et Messieurs les gendarmes l'ont promené triomphant sur tous les rivages et l'ont célébré avec tous les accents.

Un ami de Lille, un fameux connaisseur naturellement, lui a écrit: Vous êtes parfait.

Comment ne pas le croire?

En moins de deux ans, le Soldat a conquis, nous sans gloire, les galons de sergent-major.

Modeste dans sa tunique et sous sa moustache, il les a refusés, pour demeurer soldat.

(1) Le Soldat, almanach illustré pour 1881, prix: 0 fr. 25; franco, par la poste, 0 fr. 35; 1 f. 80 la douz. 2 fr. 50 par la poste. Cent exemplaires, 45 fr. — A Paris, chez Bray et Relaux, Libraires-éditeurs, 82, rue Bonaparte, et rue Furstemberg, 6.

Soldat, animé de la passion des armes, il sonne clairon; prêt au combat, il part en guerre pour la troisième fois.

Il ne craint pas de le dire: sa tenue est régulière; son sac est bien garni; ses provisions sont variées; son langage, toujours destiné à la caserne et au camp, sera sage pour l'esprit, doux au cœur, aimable et souriant pour les amis de la gaieté.

Enfin, le Soldat a une profession de foi.

En deux mots, voici sa doctrine:

Le Soldat est chrétien, il est Français.

Paul DECAUX.

## APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demandez le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. — (Affranchir.)

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

## Médaille d'ARGENT, Exposition 1879 THYMOL-DORÉ

Recommandé par les comités médicaux pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.

SAVON AU THYMOL-DORÉ

HYGIÉNIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU

THYMOLINE-DORÉ

POUDRE VELOUTÉE IMPALMABLE

Dépôt Général: 20, rue Richer, PARIS

BESSON, pharmacien, place de la Bilange, MURAY, chemisier de MM. les officiers de l'École, rue Saint-Jean.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	
8 15 —		11 h. 55 matin.
11 25 —	7 40 soir.	
1 17 soir.	4 51 —	
4 55 —		9 10 soir.
7 50 —	11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 58 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE MAISONS

Au Pont-Foucard, commune de Bagneux.

Avec cour et jardin.

Occupées par MM. Boileau et Deroulet.

S'adresser à M. BEAUVAIS-CARRÉ, à Saint-Florent, et à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (643)

## A VENDRE

APRÈS DÉCÈS,

## UNE CHARGE D'HUISSIER

S'adresser, pour traiter directement, à M<sup>me</sup> veuve RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres). (676)

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

Le dimanche 7 novembre 1880, à deux heures après midi,

Au château de Brézé,

## BEAUX PEUPLIERS

NOYERS ET PIEDS DE CHÊNE

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES

## COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés.

1<sup>o</sup> La coupe de la Bouchardière, contenant 16 hectares, située commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Cette coupe est divisée en deux lots qui pourront être réunis:

1<sup>er</sup> lot, contenant 8 hectares 33 centiares. On vendra avec le taillis les chênes ci-après désignés: 114 dits anciens, 90 dits modernes, 136 dits cadets et 91 balivettes; tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

2<sup>o</sup> lot, contenant 7 hectares 67 centiares. On vendra avec le taillis les chênes ci-après désignés: 79 anciens, 66 modernes, 117 cadets et 133 balivettes; tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

2<sup>o</sup> La coupe du Petit-Bois-Semé de la Bouchardière, contenant 1 hectare, située commune de Brézé. On vendra avec le taillis les chênes ci-après désignés: 30 anciens, 31 modernes, 64 cadets et 79 balivettes; tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

3<sup>o</sup> Quatre-vingt-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés à la Pièce-de-l'Île.

4<sup>o</sup> Soixante-un pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés à la Gache-de-Baffou.

5<sup>o</sup> Trente-huit pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans les Prés-de-la-Rivière.

6<sup>o</sup> Vingt-huit pieds de noyers, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés sur la ferme du Bois-de-Saumoussay, commune de Chacé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

## A VENDRE

## UN BON CHIEN COURANT

Agé de trois ans.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> P. GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

## A CÉDER

### L'HOTEL DE FRANCE

Sis à Oiron (Deux-Sèvres),

Actuellement exploité par Abel DENIZE.

L'adjudication aura lieu à Oiron, en l'étude de M<sup>e</sup> GUIBERT, le dimanche 14 novembre 1880. (652)

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

### GRANDE CAVE

Située à Saint-Florent.

S'adresser à M. GRATIEN. (633)

## A VENDRE

Au château de Brézé,

### VINS VIEUX EN BOUTEILLES

DE DIFFÉRENTES ANNÉES.

S'adresser à M. VOLLAND, régisseur. (677)

## COMPAGNIE PARISIENNE DE VOITURES L'URBAINE

### AVIS DE RÉPARTITION

La maison de banque HENRI DE LAMONTA a l'honneur de porter à la connaissance des souscripteurs aux 25,000 obligations de la Compagnie Parisienne de Voitures l'Urbaine que la répartition des titres aura lieu sur les bases suivantes:

Les souscriptions de 1 obligation ne sont pas réduites.

Les autres souscriptions sont réduites de 50 0/0.

Les nombres pairs recevront la moitié exacte du chiffre souscrit.

Les nombres impairs auront l'attribution suivante:

Pour 3 obligations souscrites, il en sera attribué 2.

Pour 5 obligations souscrites, il en sera attribué 3.

Pour 7 obligations souscrites, il en sera attribué 4.

Pour 9 obligations souscrites, il en sera attribué 5.

A partir de 11, 50 0/0 du nombre impair, diminué d'une unité.

Le versement de 200 fr. dû à la répartition pour les obligations non libérées sera exigible à partir du 2 novembre prochain.

Le versement de 310 fr. pour les obligations entièrement libérées sera également exigible à cette époque.

Les versements de fonds et la délivrance des titres provisoires ou définitifs auront lieu exclusivement à Paris, chez M. HENRI DE LAMONTA, banquier, 59, rue Taibout, et dans les Départements, chez les banquiers correspondants.

Les titres définitifs seront mis à la disposition des souscripteurs à partir du 1<sup>er</sup> décembre. (684)

## AVIS.

Actions de 500 francs au porteur, remboursables à 600 francs, rapportant 5 0/0, garanties par l'Etat français.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur.

## L'UNION

DES

### GRANDS PRODUCTEURS

## COULON

AGENT,

Rue de Poitiers, 49, Saumur.

Expédition directe de chez le propriétaire, transport et droits de régie au compte de l'acheteur. Correspondance tous les jours. Les demandes n'émanant pas de l'agent n'ont aucune suite.

### TARIFS.

#### VINS ROUGES DU MIDI.

La pièce de 220 à 225 litres:

Montagne ordinaire.....	80 fr.
d <sup>o</sup> 1 <sup>er</sup> choix.....	85 »
Minervois ordinaire.....	90 »
d <sup>o</sup> 1 <sup>er</sup> choix.....	95 »
Narbonne bourgeois.....	100 »
d <sup>o</sup> supérieur.....	105 »
Saint-Georges.....	105 »
Année 1878, 5 fr. en plus.	

### UN ANCIEN GENDARME

DEMANDE UNE PLACE DE GARDE.

S'adresser au bureau du journal.

### ON DEMANDE DES COURTIERS

pour les abonnements à un journal financier, agricole et commercial.

Bonnes remises.

S'adresser au bureau du journal.

### COMPAGNIE

### D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Sur la Vie

Fondée en 1819

(La plus ancienne des Compagnies françaises).

A Paris, rue Richelieu, 87.

FOND DE GARANTIE

205 MILLIONS RÉALISÉS.

Opérations en cours au 31 décembre 1879:

Capitaux assurés Fr. 549.329.676 49

Rentes constituées. 10.180.174 55

Bénéfices distribués pour la période 1878-1879 aux assurés participants 5.822.902 35

S'adresser, pour prospectus et renseignements, à M. BRIÈRE, agent principal à Saumur. (605)

### VINS DE L'HÉRAULT

Maison LÉOPOLD ROUDIER, propriétaire à Lignan, près Beziers.

Dans les localités dépourvues d'agent, s'adresser directement à la Maison. (609)

### ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A. COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

## MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D<sup>r</sup> Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, dans un TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100.000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTISIE TUBERCULEUSE, LA LARYNGITE et LA BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les RHUMES, l'époussément prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (443)



UNE PERSONNE DE CONFIANCE demande une place pour faire la cuisine et le ménage. S'adresser au bureau du journal.

## AMYGDALINE DU D<sup>r</sup> CAZENAVE

Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.

Ce lait d'amandes fait disparaître les rougeurs, les efflorescences de la peau, les taches de rousseur, ranime l'éclat rosé de l'épiderme, conserve la fraîcheur du teint, prévient les rides. — 3 fr.

47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (328)

## JOURNAL D'AFFICHES

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

## 50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

## LA PROVINCIALE

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie, le Chômage et résultant Et contre les ACCIDENTS CORPORELS et MATÉRIELS

Capital social: DIX MILLIONS de Francs

Siège de la Société: Paris, 13, rue Grangé-Macellere

Outre les assurances collectives, individuelles et responsabilité civile contre les accidents de toute nature, la Provinciale a innové en France diverses combinaisons contre les accidents arrivant aux voyageurs. Elle assure ceux-ci au moyen d'une police-chèque valable pendant un temps déterminé; elle vend également des tickets d'assurance pour 1, 2, 3 et 4 jours, dont le prix varie, suivant la somme assurée, de 10 c. à 1 fr. 45.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à ses agents en province.

## PASTILLES GERAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION

### LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON

RÉCOMPENSÉES par le Jury international  
PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS




Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé.

Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes.

L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ETUI: 1<sup>fr</sup> 50

VENTE EN GROS: A. GERAUDEL, PHARMACIEN DE 1<sup>re</sup> CLASSE à SAINT-MENÉHOUËL (Morne)

DETAIL: Dans toutes les Pharmacies — Env. fr<sup>o</sup> contre mand. poste.

Saumur, imprimerie de P. GODET.